

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 5 décembre 2023

Conseil "Compétitivité" Bruxelles, 7 et 8 décembre 2023

Marché intérieur et industrie (jeudi 7 décembre)

La session réunissant les ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie débutera à 9 h 30.

Au cours de cette session, les ministres devraient adopter une orientation générale sur le règlement pour une industrie "zéro net", tenir un débat sur le règlement relatif au travail forcé sur la base d'un document élaboré par la présidence et procéder à un échange de vues sur la politique relative aux PME. Six points "divers" seront abordés.

La première journée de la session du Conseil s'achèvera par une conférence de presse conduite par le ministre espagnol de l'industrie et du tourisme, Jordi Hereu, et le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton.

Président: Jordi Hereu, ministre espagnol de l'industrie et du tourisme

Conférence de presse: jeudi 7 décembre vers 15 h 30 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

Recherche (vendredi 8 décembre - matin)

La session du Conseil reprendra vendredi à 9 h 30.

Au cours de la session du matin, les ministres chargés de la recherche devraient approuver des conclusions sur l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration des politiques. Ils adopteront également une recommandation du Conseil sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe. Les ministres tiendront ensuite un débat d'orientation sur le thème suivant: "La valorisation de la recherche en tant qu'instrument de reprise et de résilience économiques et industrielles". Au cours du déjeuner, les ministres débattront du sujet "Promouvoir les politiques en faveur de la jeunesse et de l'égalité de genre dans la recherche et l'innovation", sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence espagnole. Six points "divers" seront abordés.

La session d'une demi-journée du Conseil consacrée à la recherche s'achèvera par une conférence de presse conduite par la ministre espagnole des sciences, de l'innovation et des universités, Diana Morant, et la commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, Iliana Ivanova.

Présidente: Diana Morant, ministre espagnole des sciences, de l'innovation et des universités

Conférence de presse: vendredi 8 décembre vers 14 h 30 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS), à confirmer

* * *

Espace (vendredi 8 décembre - après-midi)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La dernière session du Conseil "Compétitivité" débutera vers 15 heures et les ministres chargés de l'espace devraient approuver des conclusions du Conseil sur la gestion du trafic spatial. Il y aura ensuite un échange de vues sur la future politique spatiale de l'UE dans un monde en mutation. Deux points "divers" seront abordés.

La session du Conseil s'achèvera par une conférence de presse conduite par la ministre espagnole Diana Morant et par le commissaire Thierry Breton.

Présidente: Diana Morant, ministre espagnole des sciences, de l'innovation et des universités

Conférence de presse: vendredi 8 décembre vers 17 h 15 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et industrie\)](#)

[Page consacrée à la session du Conseil "Compétitivité" \(recherche et espace\)](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et industrie\) – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conseil "Compétitivité" \(recherche et espace\) – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

* * *

Marché intérieur et industrie

Règlement pour une industrie "zéro net" – Orientation générale

Les ministres devraient parvenir à une orientation générale sur le règlement pour une industrie "zéro net". Cette session sera publique.

Les ministres devraient arrêter une position de négociation (accord général) sur le règlement visant à renforcer le secteur européen de la fabrication de produits de technologie "zéro net", mieux connu sous l'appellation de règlement pour une industrie "zéro net". Cet accord général permettra au Conseil d'engager des négociations avec le Parlement européen. Ce dernier a adopté sa propre position de négociation le 21 novembre 2023.

Le règlement pour une industrie "zéro net" fixe le critère de référence indicatif visant à atteindre 40 % de production pour couvrir les besoins de l'UE en produits technologiques stratégiques, tels que les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les batteries et les pompes à chaleur. La proposition fixe également un objectif spécifique pour le captage et le stockage du CO₂, avec une capacité d'injection annuelle d'au moins 50 millions de tonnes de CO₂ à atteindre d'ici à 2030.

Cette proposition, présentée par la Commission le 16 mars 2023, est un acte législatif essentiel pour renforcer la compétitivité des industries européennes, aider à réaliser les objectifs environnementaux communs et accroître l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe. C'est l'une des principales priorités de la présidence espagnole du Conseil.

L'acte propose de faciliter les conditions d'investissement sur la base d'une liste de technologies clés en simplifiant les procédures d'octroi d'autorisations et en donnant la priorité aux projets stratégiques. Il propose également de faciliter l'accès au marché pour les produits technologiques stratégiques, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre européenne dans ces secteurs prometteurs (notamment par le lancement d'académies de l'industrie "zéro net") et de créer une plateforme pour coordonner l'action de l'UE dans ce domaine. Afin de favoriser l'innovation, le règlement pour une industrie "zéro net" propose la création de cadres réglementaires spécifiques pour le développement, l'expérimentation et la validation de technologies innovantes (appelés "bacs à sable réglementaires").

Dans leurs conclusions des 26 et 27 octobre 2023, les chefs d'État ou de gouvernement ont invité le Conseil et le Parlement européen à parvenir rapidement à un accord sur le règlement pour une industrie "zéro net".

[Règlement pour une industrie "zéro net" – Projet d'orientation générale du Conseil](#)

[Proposition de règlement de la Commission européenne visant à renforcer le secteur de la fabrication de produits de technologie "zéro net" \(règlement pour une industrie "zéro net"\)](#)

[Politique industrielle de l'UE \(informations générales\)](#)

Travail forcé – Débat d'orientation

Les ministres poursuivront avec un débat d'orientation sur la proposition de règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union. Cette session sera publique.

La proposition de règlement a été présentée par la Commission le 14 septembre 2022. Elle vise à interdire les produits issus du travail forcé sur le marché intérieur et à empêcher leur exportation à partir du marché de l'UE. Le Parlement européen a adopté son mandat de négociation lors de sa session plénière du 8 novembre 2023.

Tous les États membres soutiennent l'objectif général du règlement proposé consistant à lutter contre le travail forcé et soulignent la nécessité de rationaliser les efforts de l'UE dans ce domaine en alignant le règlement proposé sur les normes internationales et sur la législation de l'UE, en particulier la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et le règlement sur la déforestation.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la base d'une note élaborée par la présidence espagnole en vue d'un débat d'orientation. Le principal point de débat portera sur le niveau d'intervention de la Commission dans les différentes phases prévues par le règlement: collecte des informations communiquées, phases préliminaires des enquêtes, enquêtes, prises de décision et mise en œuvre, et sanctions.

[Règlement de la Commission européenne relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union](#)

[Règlement interdisant les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union – Note de la présidence en vue du débat](#)

Débat au cours du déjeuner – Politique relative aux PME – Échange de vues

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de la politique relative aux PME et auront un échange de vues. Le 12 septembre 2023, la Commission a présenté un train de mesures visant à soulager les petites et moyennes entreprises. À la suite de cette communication, les ministres débattront des mesures de soutien aux PME. Ce débat s'appuiera sur un document élaboré par la présidence.

[Communication de la Commission européenne intitulée "Train de mesures de soutien aux PME"](#)

Divers

a) Propositions législatives en cours d'examen

La présidence informera les États membres de l'état d'avancement des différentes initiatives législatives en cours d'examen.

b) Communication de la Commission intitulée "Renforcer l'espace administratif européen"

La Commission européenne fournira aux États membres des informations sur la communication intitulée "Renforcer l'espace administratif européen (ComPAct)", que le collège a adoptée le 23 octobre 2023. Dans ce document, la Commission propose un ensemble d'actions visant à aider les administrations des États membres à devenir plus résilientes, innovantes et qualifiées, ainsi qu'à renforcer la coopération administrative.

[Renforcer l'espace administratif européen \(ComPAct\)](#)

c) Mise en œuvre du portail numérique unique

La Commission européenne informera les États membres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du portail numérique unique, un portail numérique qui facilite l'accès en ligne aux informations, aux procédures administratives et aux services d'assistance dont les citoyens et les entreprises de l'UE peuvent avoir besoin dans un autre pays de l'UE. L'accès au portail se fait par l'intermédiaire d'une fonction de recherche sur le portail "Your Europe", qui fournit des informations sur les droits des citoyens et des entreprises à l'échelon de l'UE et sur le plan national, ainsi qu'un accès aux services d'assistance, depuis 2006.

d) Préparation à l'application du règlement sur les services numériques

La Commission européenne informera les États membres de la situation en ce qui concerne l'application du règlement sur les services numériques, qui interviendra le 17 février 2024. Toutefois, le règlement sur les services numériques s'applique aux fournisseurs de plateformes en ligne et de moteurs de recherche en ligne dont les services sont désignés comme très grandes plateformes en ligne et très grands moteurs de recherche en ligne après quatre mois à compter de la notification de la décision désignant ces services en tant que tels.

e) Réduire les charges administratives pour les entreprises dans une période sans précédent

Les délégations danoise, française et allemande communiqueront aux ministres des informations sur la manière de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. Cette question de la réduction de la charge administrative a été soulevée récemment à plusieurs reprises (lors des Conseils européens de mars et de juin).

Dans son programme de travail pour 2024, la Commission a annoncé 41 propositions concernant les obligations de communication d'informations dans le but de réduire la charge administrative de 25 %. Le Conseil européen d'octobre a appelé à une réduction de la charge administrative.

[Réduire les charges administratives pour les entreprises dans une période sans précédent - Informations communiquées par la délégation danoise](#)

f) Entrée en fonction de la juridiction unifiée du brevet

Les délégations autrichienne, belge, bulgare, danoise, estonienne, finlandaise, française, allemande, italienne, lettonne, lituanienne, luxembourgeoise, maltaise, portugaise, slovène et suédoise communiqueront des informations aux ministres sur l'entrée en fonction de la juridiction unifiée du brevet. La juridiction unifiée du brevet (JUB) est composée de juges de tous les États membres participants qui statuent sur la violation et la validité des brevets unitaires et des brevets européens classiques. L'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023.

g) Rapport 2023 du réseau des représentants des PME

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur le rapport 2023 du réseau des représentants des PME. Le réseau des représentants des PME a été créé en 2011 dans le cadre du réexamen de l'initiative relative aux PME ("Small Business Act"). Il implique la désignation d'un représentant des PME par État membre pour compléter le rôle du représentant de l'UE pour les PME, qui préside le réseau.

h) Programme de la prochaine présidence

La délégation belge informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence belge dans les domaines du marché intérieur et de l'industrie.

Recherche

L'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration des politiques – Conclusions du Conseil

Les ministres devraient approuver des conclusions du Conseil sur l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration des politiques, un dossier prioritaire pour la présidence espagnole. Cette session sera publique.

Les conclusions portent sur la manière dont une conception, une recherche et une innovation appropriées peuvent améliorer l'élaboration des politiques en intégrant des données et des connaissances scientifiques. L'approbation de ces conclusions est une priorité pour la présidence espagnole dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Les conclusions du Conseil mettent en évidence trois dimensions essentielles: l'importance de la recherche et de l'innovation pour le processus d'élaboration des politiques dans l'Union, l'importance des écosystèmes régionaux de recherche et d'innovation ainsi que l'incidence stratégique de la facilité pour la reprise et la résilience sur la politique de l'Union en matière de recherche et d'innovation et sur l'Espace européen de la recherche.

[Projet de conclusions du Conseil sur l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration des politiques](#)

Cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe - Recommandation du Conseil

Les ministres sont invités à parvenir à un accord politique sur une recommandation du Conseil visant à créer un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe. Cette session sera publique.

En 2005, le Conseil a adopté une recommandation relative à la charte européenne du chercheur et à un code de conduite pour le recrutement des chercheurs, qui, plusieurs années durant, a permis d'apporter un soutien aux chercheurs ainsi qu'aux carrières dans la recherche au sein de l'Union. Pendant toute cette période, ces deux documents ont constitué les points de référence pour les chercheurs et les employeurs ou les bailleurs de fonds des chercheurs.

Toutefois, les chercheurs (en particulier les chercheurs en début de carrière) se trouvent souvent dans une situation précaire en matière d'emploi et de conditions de travail, car il se crée souvent une dépendance par rapport au parrainage par des organismes de financement. Le soutien apporté à la transition professionnelle des chercheurs vers des secteurs pourvoyeurs d'emplois autres que les universités, notamment par la création de start-ups et le développement de l'innovation, n'a connu que des progrès limités. En outre, la plupart des doctorants ne disposent que d'une formation universitaire et sont donc mal préparés pour d'autres carrières dans d'autres secteurs. L'origine géographique et le genre ont également une incidence sur leur progression professionnelle et leur employabilité.

Cette recommandation vise à soutenir les chercheurs et les carrières dans la recherche au sein de l'UE, mais aussi à mettre en place un marché du travail qui soit plus attractif, ouvert et durable pour les chercheurs, et qui soit susceptible d'attirer également les talents étrangers. La recommandation inclut également la nouvelle "Charte européenne du chercheur", qui remplace le texte actuellement applicable.

[Proposition de recommandation du Conseil sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe](#)

La valorisation de la recherche en tant qu'instrument de reprise et de résilience économiques et industrielles – Débat d'orientation

Les ministres tiendront en outre un débat d'orientation sur le thème suivant: "La valorisation de la recherche en tant qu'instrument de reprise et de résilience économiques et industrielles". Cette session sera publique.

La valorisation des connaissances est le processus consistant à créer de la valeur sociale et économique à partir des connaissances en reliant différents domaines et secteurs et en transformant les données et les résultats de la recherche en produits et solutions qui profitent à la société (prospérité économique, avantages environnementaux, progrès sociétaux et amélioration de l'élaboration des politiques).

En août 2022, la Commission a proposé une recommandation du Conseil visant à faire converger les principes et les mesures politiques visant à améliorer la valorisation des connaissances dans l'UE, en élargissant le champ d'application à l'ensemble de l'écosystème de la R&I et à la gestion des actifs intellectuels. Le Conseil a adopté la recommandation sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances le 2 décembre 2022, sous la présidence tchèque.

Les ministres seront invités à partager les meilleures pratiques sur la manière dont les résultats de la recherche peuvent être utilisés pour revitaliser l'économie et l'industrie de l'Union en réponse à trois thèmes présentés par la présidence dans une note: les défis à relever en ce qui concerne la valorisation des résultats de la recherche pour revitaliser l'industrie et l'économie de l'UE; les moyens de veiller à ce que la valorisation de la recherche et de l'innovation réponde aux priorités nationales et de l'UE en conformité avec les besoins des citoyens; les mesures nationales visant à promouvoir la valorisation de la recherche du côté de la demande, ainsi que les compétences et l'apprentissage pour la compréhension de la valorisation des connaissances du point de vue de l'industrie.

[Recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances](#)
[Note de la présidence sur "La valorisation de la recherche en tant qu'instrument de reprise et de résilience économiques et industrielles"](#)

Divers

a) Partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne

La délégation espagnole communiquera aux ministres des informations sur la poursuite du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA). Le principal objectif de PRIMA est de mettre en commun les connaissances et les ressources financières de l'UE et des États participants afin de renforcer les capacités de R&I et de mettre au point des solutions innovantes pour l'approvisionnement en eau et les systèmes alimentaires dans la région méditerranéenne. Prima compte 20 États participants: 12 États membres de l'UE, 3 pays associés à Horizon 2020 et 5 pays tiers. Le mandat actif de PRIMA prendra fin en 2024. La poursuite envisagée de PRIMA garantira la continuité du partenariat et donnera aux États participants le temps dont ils ont besoin pour concevoir des appels pour la nouvelle période comprise entre 2025 et 2027.

b) Événements et activités organisés pendant la présidence espagnole

La délégation espagnole communiquera aux ministres des informations sur les événements liés à la recherche organisés par l'Espagne au cours de son semestre de présidence, y compris la réunion ministérielle informelle à Santander, la déclaration de Tenerife sur la "dimension mondiale et la durabilité des infrastructures de recherche" et les réunions de hauts fonctionnaires ainsi que les réunions avec les pays voisins et d'Amérique latine.

c) Suivi de l'EER 2023: examen après 18 mois de la mise en œuvre du programme stratégique de l'EER ("rapport à l'échelle de l'UE")

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur la première édition du rapport de suivi de l'Espace européen de la recherche (EER) à l'échelle de l'UE. La Commission a élaboré ce rapport en étroite coopération avec le Forum de l'Espace européen de la recherche, conformément à la recommandation sur un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe adoptée par le Conseil en 2021. Le rapport à l'échelle de l'UE constitue le premier bilan des progrès accomplis après 18 mois dans les domaines prioritaires d'action commune au sein de l'EER définis dans le "pacte pour la R&I".

d) Progrès réalisés concernant les réformes menées et les mesures prises en matière d'évaluation de la recherche

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur les progrès réalisés concernant les réformes menées et les mesures prises en matière d'évaluation de la recherche. Ce point d'information fait suite à la demande, formulée dans les conclusions du Conseil de juin 2022 sur l'évaluation de la recherche et la mise en œuvre de la science ouverte, invitant la Commission à informer le Conseil des progrès réalisés d'ici la fin de 2023. L'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche a été élaboré conjointement par des organismes de recherche, avec le soutien de la Commission, et a été signé par près de 650 organismes de recherche de 48 pays.

e) Divers: matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle

La Commission européenne informera les États membres de la nouvelle initiative sur les matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle, qui figure dans le programme de travail pour 2024. Les matériaux avancés ont des propriétés spécifiques adaptées à des applications particulières et présentent de nombreux avantages, notamment une efficacité accrue, des économies de coûts et une réduction des incidences sur l'environnement.

f) Programme de la prochaine présidence

La délégation belge informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence de la Belgique dans le domaine de la recherche.

Déjeuner de débat — Promouvoir les politiques en faveur de la jeunesse et de l'égalité de genre dans la recherche et l'innovation

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront de la meilleure manière de promouvoir les politiques en faveur de la jeunesse et de l'égalité de genre dans la recherche et l'innovation.

Les conclusions du Conseil sur la future gouvernance de l'Espace européen de la recherche, adoptées en 2021, ont réaffirmé l'importance d'intégrer l'égalité de genre dans les politiques de R&I. De même, les conclusions du Conseil de 2021 intitulées "L'approfondissement de l'espace européen de la recherche: offrir aux chercheurs des carrières et des conditions de travail attrayantes et durables et faire de la circulation des cerveaux une réalité" ont appelé à améliorer les compétences et la formation en début de carrière et à prendre des mesures permettant d'offrir aux chercheurs en début de carrière des carrières durables, prévisibles et attractives dans la recherche.

Le débat s'appuiera sur une note de la présidence et sera axé sur quatre questions: les défis liés à la mise en œuvre des politiques qui soutiennent les femmes dans les domaines de la science et de la recherche; les mesures visant à surmonter les préjugés sexistes dans l'évaluation des performances scientifiques ou dans la nomination aux postes de direction et de prise de décision; les obstacles que doivent surmonter les jeunes talents qui entament une carrière dans les secteurs de la science et de l'innovation, et la manière de leur ménager une trajectoire de carrière plus durable et plus prévisible; et les mesures de soutien susceptibles de rendre les carrières scientifiques plus attrayantes pour les chercheurs en début de carrière.

Espace

Gestion du trafic spatial – Conclusions du Conseil

Les ministres devraient approuver les conclusions du Conseil sur "la gestion du trafic spatial: état d'avancement". Cette session sera publique.

Le nombre de satellites et la quantité de débris spatiaux sont en augmentation constante et la congestion de l'espace qui en résulte met en péril la sécurité et la résilience des politiques spatiales et des moyens spatiaux de l'UE et des États membres.

Les conclusions insistent sur le fait qu'il est urgent de définir une approche de l'UE pour la gestion du trafic spatial et prennent acte de l'importance de proposer une législation de l'UE relative à l'espace, qui couvre les aspects liés à la sûreté, à la sécurité et à la viabilité. La présidence a présenté ce projet de conclusions du Conseil afin de souligner la contribution importante qu'apporte la gestion du trafic spatial aux grandes priorités politiques de l'UE, notamment le pacte vert pour l'Europe et la transformation numérique de l'UE, ainsi que l'accès autonome, sûr et rentable de l'Europe à l'espace.

[Projet de conclusions du Conseil sur "la gestion du trafic spatial: état d'avancement"](#)

La future politique spatiale de l'UE dans un monde en mutation – Échange de vues

Les ministres consacreront un échange de vues à la future politique spatiale de l'UE dans un monde en mutation, sur la base d'un document élaboré par la présidence contenant des informations générales et deux questions destinées à orienter le débat. Cette session ne sera pas publique.

La discussion portera sur une série de risques qui sont apparus ces dernières années et qui ont démontré la nécessité de protéger les moyens spatiaux de l'UE et de préserver les services spatiaux essentiels à l'économie, à la sécurité et à l'autonomie stratégique de l'UE. Ces risques ont été mis en lumière par la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense présentée en mars dernier par la Commission et le SEAE. Le document de la présidence met l'accent sur trois questions:

- la durabilité de l'espace,
- la sécurité et défense,
- et l'autonomie stratégique de l'UE.

Les ministres débattront de la stratégie spatiale et de l'incidence des dimensions "sécurité" et "défense" sur les systèmes gérés par les organisations civiles. Ils donneront également leur avis sur la façon dont l'UE peut garantir son accès autonome à l'espace à long terme, au-delà d'un statut de client.

[Note de la présidence sur "la future politique spatiale de l'UE dans un monde en mutation"](#)

[Conclusions du Conseil sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense](#)

Divers

a) Événements et activités organisés pendant la présidence espagnole

La présidence espagnole présentera un bilan des événements et activités menés au cours des six mois de son mandat.

b) Programme de la prochaine présidence

La délégation belge informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence de la Belgique dans le domaine de l'espace.